

CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 24 février 2021 – 18h30

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 18 février 2021, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Isabelle ANTIER (arrivée à 18h47), Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, Françoise COURBIN, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoît DE PREMORÉL, Ghislaine BERNARD, Alain LALART, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Nora DUTILH, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES (arrivé à 19h15), Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Valérie DUPLAT-JACOB, Jérôme CARRAU, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

Avait donné procuration : François MINART à Philippe PRÉVOT.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

0. Procès-verbal de la séance précédente

Des rectifications du PV sont demandées :

- Salies au Cœur : ajout des points suivants : Monsieur Éric SALLIER a demandé le retrait du point n°7 concernant la vente d'une partie du chemin rural à Monsieur Michel LANDREAU pour cause de procédure non adaptée, suivant l'énoncé proposé au Conseil municipal. Monsieur Éric SALLIER dit à l'ensemble du Conseil qu'il n'est pas opposé à cette vente.
- Monsieur Nicolas BÉNÉGUI : l'intervention de Monsieur Philippe PRÉVOT a été mentionnée au point n°12 au lieu d'être rattachée au point n°11.

Les rectifications seront faites dans ce sens.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI rappelle à Monsieur le Maire l'obligation de porter le masque dans un Etablissement Recevant du Public et dans un espace clos. Il interroge également Monsieur le Maire sur l'avancée du dossier France Thermes dont il a eu des informations par voie de presse. Monsieur le Maire indique qu'il en parlera en informations diverses.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

1. Acquisition à l'euro symbolique de la maison Heugas – 25 rue Paul Jean Toulet

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 05 mars 2019, le Conseil municipal a décidé d'accepter le don à l'euro symbolique de l'immeuble en péril appartenant à Monsieur Jean Heugas sis 25 rue Paul Jean Toulet. Il convient d'annuler et de remplacer cette délibération par une nouvelle. En effet, celle-ci ne permet pas de rédiger l'acte en bonne et due forme.

Pour rappel, le bien appartenant à Monsieur Jean Heugas est composé d'un immeuble édifié sur quatre étages d'une surface d'environ 290 à 330 m² et cadastré AE 263.

Compte tenu que Monsieur Jean Heugas a accepté, par courrier du 23 janvier 2019, de céder à l'euro symbolique son bien frappé de péril imminent, Monsieur le Maire propose d'accepter l'acquisition à l'euro symbolique et sollicite l'accord du Conseil municipal pour signer tous les actes se rapportant à ce dossier. Les frais d'acte seront à la charge de la Commune. Il est précisé que la délibération du 05 mars 2019 est annulée et remplacée par celle-ci.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Vente de la Villa Paradis - 11 avenue Corps Franc Pommies

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Salies-de-Béarn a acquis par adjudication un bien sis 11 avenue Corps Franc Pommies lieudit « Le Herre et Chrestia » : immeuble à usage d'habitation avec dépendances de 308 m² habitable cadastré :

AK n°31 d'une contenance de 72a 40ca,

AK n°62 d'une contenance de 44a 58 ca,

AK n°79 d'une contenance de 11a 53 ca,

AK n°81 d'une contenance de 14 ca,

AK n°91 d'une contenance de 20 a,

et le ¼ indivis de la parcelle à usage de passage AK 96, d'une contenance de 4a 70 ca..

Par délibération du 05 mars 2019, le Conseil municipal a décidé de vendre ce bien, dénommé la villa Paradis, à la SCI 5I au prix de 352 000 € - hors frais d'actes et frais annexes à charge de l'acquéreur.

Pour information, l'acquéreur a dû adapter le projet aux contraintes imposées par le PLU en vigueur (espaces boisés classés notamment) et a informé Monsieur le Maire de la constitution en cours d'une SAS. Le projet a été présenté en amont à l'Architecte des Bâtiments de France et au service instructeur de la Communauté de Communes du Béarn des Gaves pour avis avant dépôt du permis de construire.

Aussi, il convient de délibérer à nouveau pour autoriser Monsieur le Maire à vendre ledit bien au profit de M. Jean-Charles Ribaut ou de toute société qu'il pourrait se substituer pour effectuer l'acquisition dans les mêmes conditions, hors frais d'actes et frais annexes à charge de l'acquéreur. Pour répondre au projet d'aménagement et de commercialisation des acquéreurs, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour la cession de la propriété en totalité ou par fractions, moyennant le prix global initialement prévu de 352 000 € à répartir sur les deux ventes, liées indissociablement l'une à l'autre. Il sollicite également l'autorisation de l'Assemblée pour signer tous les actes se rapportant à cette vente.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Demande de DETR/DSIL 2021 - travaux d'isolation château de Mosqueros

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa volonté de réaliser des travaux de réfection à neuf des brisis en ardoise et des lucarnes et de remplacer les menuiseries extérieures du Château de Mosqueros.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant des dépenses HT	Recettes	Montant	%
		Subventions		
Lot 1 -Couverture	63 275.40 €	Etat : DETR/DSIL	47 820.12 €	30%
Lot 2 - Maçonnerie	12 000.00 €			
Lot 3 - Menuiserie	78 125.00 €	Autofinancement		
Lot 4 - Peinture	6 000.00 €	Fonds propres/emprunts	111 580.28 €	70%
	159 400.40 €		159 400.40 €	

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le projet et son plan de financement prévisionnel, de solliciter la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux et/ou la Dotation de Soutien à l'Investissement Local auprès des services de l'Etat. Monsieur le Maire précise que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds propres et par emprunt.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Demande de DETR 2021 - travaux d'isolation Annexe du château de Mosqueros

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa volonté de réaliser des travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'Annexe du Château de Mosqueros.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant des dépenses HT	Recettes	Montant	%
		Subventions		
Lot 1 -Menuiserie	48 143.44 €	Etat : DETR/DSIL	15 382.49 €	30%
Lot 2 - Peinture	3 131.52 €			
		Autofinancement		
		Fonds propres/emprunts	35 892.47 €	70%
	51 274.96 €		51 274.96 €	

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le projet et son plan de financement prévisionnel, de solliciter la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux et/ou la Dotation de

Soutien à l'Investissement Local auprès des services de l'Etat. Monsieur le Maire précise que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds propres et par emprunt.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

5. Demande de DETR 2021 - travaux de réhabilitation du Pavillon Saleys

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 23 septembre 2020, le Conseil municipal a sollicité la DETR auprès des services de l'Etat. Mais le dossier n'a pas été retenu au titre de l'année 2020 et a été représenté au titre de cette année. Monsieur le Maire informe que les marchés ont été attribués aux entreprises et que le plan de financement a été modifié comme suit :

Dépenses	Montant des dépenses HT	Recettes	Montant	%
Travaux		Subventions		
Lot 1 - Maçonnerie	599 989.20 €	Etat : DETR/DSIL	547 000.38 €	30%
Lot 2 - Etanchéité - couverture	84 000.00 €			
Lot 3 - Menuiseries extérieures	107 825.48 €			
Lot 4 - Serrurerie	67 187.19 €	Indemnités assurance	705 830.64 €	38,71%
Lot 5 - Menuiseries intérieures	82 487.78 €			
Lot 6 - Plâtrerie - isolation	184 437.78 €			
Lot 7 - Peinture	55 039.44 €	Autofinancement		
Lot 8 - Revêtement de sol	5 545.60 €	Fonds propres/emprunts	570 503.59 €	31.29%
Lot 9 - Carrelage faïence	93 480.71 €			
Lot 10.1 - Occultation	7 680.00 €			
Lot 12 - Electricité	144 464.25 €			
Lot 13 - Plomberie	30 527.99 €			
Lot 14 - Chauffage ventilation climatisation	128 689.69 €			
Autres dépenses				
Etudes	17 558.00 €			
Maitrise d'œuvre	191 300.00 €			
Bureau de contrôle, SPS	23 121.50 €			
	1 823 334.61 €		1 823 334.61 €	

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le projet et son plan de financement révisé, de solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et/ou la Dotation de Soutien à l'Investissement Local auprès des services de l'Etat. Monsieur le Maire précise que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds propres et par emprunt.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

6. Demande de subvention FIPDR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa volonté d'installer un système de vidéoprotection sur la Place du Bayaa et abords de la mairie et en certains lieux publics du centre-ville. Dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation pour l'année 2021, un appel à projet a été lancé et la Commune de Salies-de-Béarn peut solliciter des subventions. Monsieur le Maire précise que les projets devront être impérativement réalisés cette année. Aussi, il propose d'équiper en priorité la Place du Bayaa et ses abords pour des raisons techniques (réseau filaire).

Monsieur le Maire est dans l'attente de l'estimation du coût qui sera présenté en séance. Aussi, il propose au Conseil municipal de solliciter des subventions dans le cadre du FIPDR 2021.

Pour : 20

Contre : 07

7. Modification AP/CP travaux école Charles Perrault/La Fontaine

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les Communes peuvent, pour une opération donnée, voter des autorisations de programme et des crédits de paiement lorsque l'opération a un caractère pluriannuel.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de cette opération. Elle demeure valable, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation. Elle peut être révisée.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

Monsieur le Maire informe que, par délibération du 09 mars 2020, le Conseil municipal a décidé de créer une autorisation de programme pour le projet de rénovation du groupe scolaire pour un montant maximum de 2 104 739 € TTC.

en TTC	2020	2021	TOTAL
Maîtrise d'œuvre + Bureaux d'études + Travaux (art. 2313) dont restes à réaliser 2019	1 444 400 €	660 339 €	2 104 739 €
TOTAL	1 444 400 €	660 339 €	2 104 739 €

Compte tenu de la crise sanitaire et des avenants au marché, les dépenses n'ont pas été réalisées en totalité sur l'année 2020. Aussi, il convient de réviser l'autorisation de programme comme suit :

en TTC	2020	2021	TOTAL
Maîtrise d'œuvre + Bureaux d'études + Travaux (art. 2313) dont restes à réaliser 2019	1 339 000 €	796 400 €	2 135 400 €
TOTAL	1 339 000 €	796 400 €	2 135 400 €

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour réviser l'autorisation de programme.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

8. Modification AP/CP travaux Pavillon Saleys

Monsieur le Maire informe que, par délibération du 09 mars 2020, le Conseil municipal a décidé de créer une autorisation de projet de rénovation du Pavillon Saleys pour un montant maximum de 3 007 688 € TTC.

en TTC	2020	2021	TOTAL
Maîtrise d'œuvre + Bureaux d'études + Travaux (art. 2313) dont restes à réaliser 2019	1 621 000 €	1 386 688 €	3 007 688 €
TOTAL	1 621 000 €	1 386 688 €	3 007 688 €

Compte tenu de la crise sanitaire, les dépenses n'ont pas été réalisées en totalité sur l'année 2020. Aussi, il convient de réviser l'autorisation de programme comme suit :

en TTC	2020	2021	2022	TOTAL
Maîtrise d'œuvre + Bureaux d'études + Travaux (art. 2313) dont restes à réaliser 2019	306 305 €	2 500 000 €	201 383 €	3 007 688 €
TOTAL	306 305 €	2 500 000 €	201 383 €	3 007 688 €

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour réviser l'autorisation de programme.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

9. Exonération loyer société HAGALA

Monsieur le Maire informe que la société HAGALA qui exploite le Chalet a bénéficié d'une exonération de loyer en avril 2020 suite aux périodes de fermeture liées à la crise sanitaire. Sur demande du locataire, il propose de l'exonérer également pour les mois de novembre et décembre 2020 et d'annuler les titres de recettes n°643, 644 et 645 de l'exercice 2020.

Pour : 20

Contre : 02

Abstentions : 05

10. Incorporation des voies et réseaux du lotissement Maupas dans la voirie communale

Monsieur le Maire informe que, par délibération du 26 mars 1990, le Conseil municipal a décidé d'incorporer les VRD du lotissement Maupas dans la voirie communale après enquête publique réalisée du 19 février au 09 mars 1990. La régularisation n'avait pas pu se faire pour des raisons de succession. La succession étant réglée devant notaire, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles appartenant aux consorts ROGER et aux consorts LAPORTE-DAUBE cadastrées :

AH 0121 d'une contenance de 06 ca

AH 0122 d'une contenance de 50 ca

AH 0137 d'une contenance de 18 a 45 ca

AH 0138 d'une contenance de 07 a 80 ca

AH 0144 d'une contenance de 08 a 40 ca

AH 0145 d'une contenance de 01a 48 ca

Monsieur le Maire précise que les frais seront pris en charge par les vendeurs et que la voirie est dans un très mauvais état. La Commune devra prévoir des travaux de remise en état.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

11. Partenariat avec AXA – Complémentaire santé

Monsieur le Maire expose que AXA France a proposé en 2018 un partenariat à la Commune de Salies-de-Béarn afin d'accéder à une offre promotionnelle qui permet à ses habitants de bénéficier d'un avantage tarifaire sur la complémentaire santé. Le partenariat étant arrivé à échéance, Monsieur le Maire propose de le reconduire dans les conditions suivantes :

L'avantage tarifaire serait de :

- 25% pour les personnes âgées de 60 ans ou plus
- 25% pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles,
- 15% pour les autres.

La durée de l'offre est de douze mois dès acceptation par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer la convention de partenariat.

Pour : 16

Contre : 07

Abstentions : 04

12. Convention pour le remboursement du prix des masques fournis par la CCBG

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID 19, Monsieur le Maire informe que la Commune de Salies-de-Béarn s'est dotée de 5000 masques en avril 2020 sur proposition de la Communauté de Communes du Béarn des Gaves. Le coût d'acquisition est réparti à parts égales entre la commune et la CCBG. La CCBG s'est procuré 20 000 masques pour un coût total de 42 704 € TTC, soit un coût unitaire de 2,13 € TTC. La participation de la commune est donc de 1,06 € TTC par masque, soit 5 300 € TTC.

Monsieur le Maire propose de signer la convention de remboursement avec la CCBG.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

13. Convention de mise à disposition de sapeurs-pompiers volontaires auprès du SDIS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que deux agents de la Commune sont sapeurs-pompiers volontaires et rappelle les difficultés pour le SDIS de recruter des personnels. Il convient de renouveler les conventions qui définissent les modalités de cette mise à disposition. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour signer les conventions présentées.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

14. Convention pour le remboursement du dégrèvement sur la contribution accordée aux communes par le SDIS

Monsieur le Maire informe qu'un dégrèvement est accordé aux communes par déduction de leur contribution au SDIS lorsque celles-ci mettent à disposition leurs agents sapeurs-pompiers volontaires à la disposition opérationnelle du SDIS. Le dégrèvement est de 1 000 € par an et par sapeur-pompier volontaire faisant l'objet d'une mise à disposition et affecté dans un centre d'incendie et de secours avec des sapeurs-pompiers professionnels. Comme la CCBG s'est dotée de la compétence « contribution au financement du budget du SDIS », elle bénéficie des dégrèvements. La convention jointe en annexe prévoit le reversement des dégrèvements à la Commune de Salies-de-Béarn et en définit les modalités. Monsieur le Maire propose de signer la convention de remboursement présentée.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

15. Convention de mise à disposition d'un ACFI

Comme le prévoit le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, la désignation d'un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail (ACFI) est obligatoire dans toute collectivité.

Cette fonction d'inspection consiste à :

- vérifier les conditions d'application de la réglementation
- proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels

Il est possible de confier cette fonction, par convention, au Centre de Gestion. Les conditions et modalités d'intervention sont fixées dans la convention d'inspection présentée en séance.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

16. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des poursuites engagées par la trésorerie de Salies-de-Béarn n'ont pu aboutir au recouvrement de créances.

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur au compte 6541 les titres de recettes suivants :

Date de prise charge	Numéro de la pièce/Titre	Montant
07/07/2011	234	2.35 €
07/07/2011	338	2.35 €
27/12/2011	890	2.35 €
14/02/2012	67	4.70 €
28/03/2012	147	2.35 €
10/07/2012	454	7.05 €
23/10/2012	732	9.40 €
20/11/2012	844	100.00 €
20/11/2012	859	7.05 €
17/01/2013	1054	14.10 €
17/01/2013	1057	9.40 €
24/01/2013	6	107.64 €
20/02/2013	86	7.05 €
19/04/2013	243	11.75 €
30/05/2013	298	16.45 €
30/05/2013	308	16.45 €
21/06/2013	405	7.05 €
04/07/2013	432	22.30 €
16/07/2013	475	14.10 €
16/07/2013	483	9.40 €
16/07/2013	485	18.80 €
26/08/2013	574	60.00 €
06/09/2013	631	90.00 €
30/09/2013	658	169.50 €
16/10/2013	716	7.05 €
16/10/2013	726	35.25 €

14/11/2013	775	25.85 €
18/12/2013	907	9.40 €
18/12/2013	909	9.40 €
18/12/2013	916	18.80 €
21/01/2014	13	16.45 €
18/02/2014	96	32.90 €
27/03/2014	214	90.00 €
22/07/2014	517	7.05 €
17/10/2014	772	9.60 €
09/12/2014	988	58.00 €
15/01/2015	1142	3.05 €
24/02/2015	86	7.20 €
10/03/2015	145	25.00 €
10/03/2015	152	16.80 €
10/03/2015	156	25.00 €
10/03/2015	157	16.80 €
13/03/2015	179	9.60 €
23/04/2015	265	38.40 €
20/05/2015	362	19.20 €
13/08/2015	641	9.60 €
13/08/2015	669	2.40 €
13/08/2015	670	4.80 €
13/08/2015	675	4.80 €
11/07/2016	552	2.45 €
24/04/2017	348	2.45 €
17/07/2017	671	4.90 €
		1 223.79 €

Il est précisé que ce montant sera inscrit au budget de l'exercice et que ces titres correspondent majoritairement à des titres cantine et garderie.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

17. Quart de crédits 2021

Monsieur le Maire explique qu'afin de permettre à la Commune de ne pas interrompre la réalisation d'opérations d'investissement au cours du premier trimestre 2021, il est proposé au Conseil Municipal, comme le prévoit l'article n° L1612-1 du Code Général des Collectivités Locales, d'autoriser Monsieur le Maire à pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget précédent, après déduction de certaines dépenses (notamment celles inscrites aux chapitres 16 et 18).

Le montant total des crédits inscrits en section d'investissement tels que définis précédemment se monte à 5 999 152,61 €, ce qui permettrait de pouvoir engager dans le cadre de ce dispositif 1 499 788,15 € au cours du premier trimestre 2021.

Monsieur le Maire propose d'affecter la somme de 39 400 € sur les programmes suivants :

<i>OPERATIONS</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>DEPENSES</i>	
		<i>ARTICLES</i>	<i>MONTANT</i>
102	VOIRIE	2151	31 000,00 €
185	ESPACES VERTS	2188	2 400,00 €
325	BATIMENTS COMMUNAUX	21318	6 000,00 €
			39 400,00 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

18. Informations et questions diverses

➤ Questions diverses non traitées au dernier Conseil municipal :

A la demande de M.BÉNÉGUI :

- Bilan des différentes commissions municipales : nombre de réunions depuis leur mise en place, actions entreprises par chacune d'elles :

« Monsieur le Maire,

Voilà 6 mois que nous avons été élu.e.s par les Salisien.ne.s.

Comme nos réunions de travail sont peu fréquentes, pouvez- nous faire un bref bilan des différentes commissions municipales – pour rappel au nombre de 9 (Finances, Tourisme –Thermalisme – Communication – Casino, Commerce – Artisanat – Agriculture, Social – Santé –CCAS, Travaux – Voirie – Assainissement, Sécurité – Cérémonies – Transport, Culture – Animations– Associations, Education – Jeunesse – Sport, Développement durable - Accessibilité) : nombres de réunions par commission depuis leur mise en place, action(s) entreprise(s) par chacune, ... ? »

Monsieur le Maire invite Monsieur Nicolas BÉNÉGUI à se rapprocher de chaque vice-président de commission pour obtenir ces informations.

- Développement durable – grands axes de la politique environnementale

« Dans un article récent, nous avons appris qu'il est question de « nouveautés introduites pour faire de Salies une ville de lumière. Chaque année ... de nouvelles décorations. Des lumières et des décors pour éclairer les monuments ». Enfin que des « sapins seront plantés au Pain de sucre ». Qu'y a-t-il de nouveau par rapport aux années précédentes pour obtenir plus d'économie d'énergie ? Comment ces économies ont-elles été chiffrées ? Quelles économies seront générées par ces nouveaux équipements ? Les résineux acidifient le sol, limitent la lumière au sol et appauvrissent la biodiversité animale et végétale. J'en profite donc pour vous demander de nous rappeler les grands axes de votre politique environnementale – la commission ad hoc à laquelle je participe ne s'étant pas réunie et de ce fait n'ayant pas été consulté. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle POEYDOMENGE.

Madame Isabelle POEYDOMENGE affirme que les sapins absorbent le CO2 et contribue à la diminution du réchauffement de la planète. Elle invite Monsieur BÉNÉGUI à retenir le côté positif de l'opération : projet mené avec les scolaires ; les sapins ont été plantés au Pain de Sucre, les enfants peuvent ainsi en profiter.

Concernant les projets 2021, Madame Isabelle POEYDOMENGE cite notamment : les équipements en Led, le concours des maisons fleuries, la création de la semaine de de l'environnement, la mise en place d'une marche citoyenne. Elle ajoute également qu'un projet est en cours avec le Syndicat d'Energie en matière d'éclairage public pour favoriser les économies d'énergie. Un groupe de travail sera constitué et la Commission fera des propositions.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI regrette le manque de chiffrage en termes d'économie d'énergie.

Madame Isabelle POEYDOMENGE répond qu'un point a été fait avec les services techniques sur les équipements existants et qu'il convient de travailler en Commission pour évaluer les besoins en équipements nouveaux.

- Grands axes de la politique culturelle : informations sur Comité des Fêtes

« Monsieur le Maire,

Dans un article récent, nous avons appris la dissolution du Comité des Fêtes. Pouvez-vous nous préciser votre vision des Fêtes de Salies pour 2021 ? J'en profite donc pour vous demander de nous rappeler les grands axes de votre politique culturelle – la commission ad hoc à laquelle je participe ne s'étant pas réunie et de ce fait n'ayant pas été consulté. »

Monsieur le Maire informe que les fêtes de Salies se dérouleront désormais en centre-ville et que l'association du Comité des Fêtes recevra le soutien logistique, technique et financier de la Commune. Compte tenu que l'ancien comité des fêtes a conservé l'ensemble des biens, la nouvelle association aura besoin de se rééquiper et sollicitera donc une aide financière supérieure. Monsieur le Maire précise que la programmation sera du ressort de l'association.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI dit que Monsieur le Maire parle d'animations en lien avec les associations. Or, il l'interroge sur la vision de l'équipe municipale au niveau culturel.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Nicolas BÉNÉGUI d'être force de propositions. Il ajoute que la pandémie a entraîné l'annulation de plusieurs animations. Il n'y a donc pas eu de réunion de la Commission sauf celle du 20 février dernier.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI précise qu'il ne critique pas les actions mais il parle plutôt de vision globale en termes de culture.

Monsieur Frédéric DOMERCQ complète les propos de Monsieur Nicolas BÉNÉGUI en partant sur une vision pluriannuelle de la politique culturelle.

Madame Françoise COURBIN répond que la Commune met en place des actions en complément des animations associatives.

Monsieur Jean-Michel OMNES conclut en précisant qu'il est question de mettre en place des saisons culturelles au rythme des saisons.

- Conseil municipal des jeunes : point sur les candidatures et 1^{ère} réunion

« Monsieur le Maire,

Les candidatures étaient à adresser pour le 10 novembre pour une mise en place début décembre. Pouvez-vous faire un point sur le nombre de candidatures ? Sur la première réunion ? ... »

Monsieur Philippe PRÉVOT répond que la Commission s'est réunie pour poser un diagnostic et définir les critères de sélection des candidatures. Le dossier a été présenté aux écoles publique et privée. 23 candidatures ont été retenues dont des enfants d'élus : 14 filles (6 élèves de CM2, 7 élèves de 6^{ème} et 1 élève de 3^{ème}) et 9 garçons (6 élèves de CM2, 2 élèves de 6^{ème} et 1 élève de 4^{ème}).

Un courrier a été adressé aux familles et une réunion sera fixée soit dans la salle Jean Monnet soit en visioconférence.

Monsieur Laurent SAINTE-CLUQUE tient à remercier la Commission Education pour le travail accompli.

A la demande de Salies au Coeur :

- Le plan « villes de demain »

Monsieur le Maire informe que la Commune a été retenue avec les villes de Sauveterre-de-Béarn et Navarrenx dans le cadre du programme des « Petites Villes de Demain ». Ce projet est porté par la Communauté de Communes du Béarn des Gaves pour le développement du territoire du Béarn des Gaves. Les informations sont communiquées petit à petit :

Il faut tout d'abord créer un poste de chef de projet. Un appel à candidatures a été lancé. Ensuite, il faut définir les grandes lignes du projet en associant les trois villes bourgs sans oublier de créer une cohérence avec les autres villages. Beaucoup de projets peuvent rentrer dans le programme des villes de demain. La Commune doit privilégier ceux qui semblent les plus intéressants pour le bien de Salies. Le travail est effectué dans ce sens.

➤ Questions diverses présentées à cette séance :

A la demande de M.BÉNÉGUI :

- Avancée du dossier France Thermes :

Monsieur le Maire informe qu'il a eu un contact avec Monsieur SERAFINI le 08 janvier dernier. La date de signature a été reportée au 30 juin 2021 pour permettre de réunir toutes les conditions permettant de respecter l'accord initial.

- Zone de rencontre :

« Monsieur le Maire,

Nous pouvons noter que des passages piétons ont été récemment repeints dans la zone de rencontre. Pourquoi ne pas avoir consacré ce budget à une meilleure sensibilisation de la zone de rencontre (l'article R110-2 du code de la route nous rappelle que les passages piétons y sont inutiles) ou pour repeindre les supports visuels dégradés aux entrées de cette même zone de rencontre ? »

Monsieur le Maire répond que les passages piétons sont peu visibles et que les automobilistes ont tendance à accélérer une fois passés la zone 20. Il ajoute que cette zone 20 est illégale sans autorisation préalable du Conseil départemental. Il est prévu de passer en zone 30.

- ABC Atlas de la Biodiversité Communale :

« Monsieur le Maire,

Vous avez la possibilité d'engager notre commune, voire la communauté de communes du Béarn des Gaves, dans la démarche d'élaboration d'un atlas de la biodiversité communale (ABC) jusqu'au 15 mars 2021 avec des aides de 80% des dépenses éligibles (www.ofb.gouv.fr ou www.ecologie.gouv.fr). Cet atlas permet d'orienter les politiques communales (ou intercommunales) en facilitant la prise en compte de la biodiversité. Êtes-vous prêt à nous mobiliser pour relever le défi ? »

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et attend les propositions de Monsieur Nicolas BÉNÉGUI.

Madame Isabelle POEYDOMENGE dit découvrir cet atlas sur le site proposé et reviendra vers Monsieur Nicolas BÉNÉGUI pour en reparler.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI dit qu'il s'agit de remplir un dossier simplifié et qu'il est possible de recruter des services civiques.

Monsieur le Maire conclut la séance à 20h35.

Fait à Salies-de-Béarn, le 03 mars 2021.